

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1-2
Deux adresses utiles	2
Enquête e-toile	3
«Veille sanitaire amiante»	4
Nouveau médecin cantonal	5
Sine Qua Non	6-7
Exposition à la Fondation Bodmer	8-9
Candidatures	10-12
Changements d'adresses	12
Ouvertures de cabinets	13
Mutations	13
Petites annonces	14
A vos agendas!	15

**Le secrétariat de
l'AMG sera fermé du
mercredi 23 décembre
2009 (inclus) au
vendredi 1^{er} janvier
2010 (inclus).
Joyeuses fêtes!**



Le chaud et le froid

Un fléau chasse l'autre. La pandémie est déjà oubliée, ou presque. Ce misérable virus qui ne menace que les faibles n'intéresse plus. Depuis que le vaccin est en suffisance dans les frigos, on ne court plus se faire vacciner. De quoi avons-nous l'air, franchement? Tant d'énervements pour rien? Il est vraiment nul ce H1N1, incapable d'une mutation qui pourrait démontrer qu'on avait raison de le craindre.

Tandis que la trouille des minarets, ça c'est du vrai. Elle fait trembler nos campagnes. Surtout les citoyens qui n'ont jamais vu ni mosquée, ni femme voilée. On pensait le peuple pétri de sagesse, on vérifie encore une fois que c'est une illusion, qu'il est manipulable à souhait. Franchement, c'est à Oskar plutôt qu'à Marie-Thérèse qu'on aurait dû confier la campagne de prévention contre la grippe. Parce qu'on le prend au sérieux, lui. Il arrive à nous faire imaginer toute l'horreur d'une Suisse bientôt islamisée. Les protestants genevois du 19^e siècle n'avaient-ils pas la même crainte en résistant à l'invasion papiste au point d'empêcher que l'église Notre-Dame soit dotée, mais oui, d'un clocher rival de celui de St-Pierre? Il n'y a rien de nouveau sous le soleil...

Je viens de découvrir l'intéressant rapport de l'Office fédéral de la statistique *Evolution des finances de la protection sociale en Suisse*¹ qui analyse les comptes globaux de 1990 à 2007. Les assurances sociales y sont découpées en fonctions: la plus importante, la fonction *Vieillesse* (45,6% des prestations totales) augmente en moyenne de 4,9% par an durant cette période. Viennent ensuite les fonctions *Maladie/soins* de santé qui affichent une croissance annuelle de 4,5% puis *Invalidité* qui caracole avec 6,4%. Ensemble, ces trois fonctions principales représentent 84,4% des prestations sociales et l'auteur ajoute: «Il est également possible de remarquer que, contrairement à la perception du public, les parts des fonctions *Vieillesse* et *Maladie/soins* de santé ont même baissé par rapport aux prestations sociales globales.»

Pas de trace d'explosion. Il n'y a que le financement socialement insupportable de l'assurance-maladie obligatoire qui entretient dans le public cette illusion et, comme il est peu probable que le peuple accepte une assurance-maladie financée par un prélèvement sur les salaires, le système actuel va perdurer au prix d'innombrables rafistolages qui le rendent de moins en moins compréhensible. Et puis, on nous



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Joindre l'utile à l'efficace, c'est désormais possible...

avec la Variante Internet, votre facturation est prête en deux clics.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

expliquera peut-être que l'argent dépensé pour la santé, c'est de l'argent qui n'est pas injecté dans l'économie. C'est vrai: les primes d'assurance-maladie diminuent de plus en plus le revenu des retraités et réduisent d'autant leur capacité à consommer. Que deviendra, ce n'est qu'un exemple, le tourisme hors saison sans eux?

Autre son de cloche lorsque l'on parle récession et chômage. Ce jeudi, la *Tribune* titrait «Genève repart en 2010. Gros point noir: les banques». Ce n'est pas un scoop. Et plus loin, on découvre que les secteurs économiques leaders sont la chimie, la pharma, la santé et l'éducation. Ce sont eux qui créent des emplois, qui permettent au canton de limiter les dégâts en matière de chômage. «Un franc sur cinq gagné à Genève provient de l'éducation, de la santé et du social.» Une vraie bouffée d'oxygène.

Deux adresses utiles

Le Bureau du délégué aux violences domestiques

Le Bureau genevois aux violences domestiques, rattaché au Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), a mis sur pied une ligne téléphonique «violences domestiques 0840 110 110»: unique en Suisse, elle s'adresse aux personnes victimes, auteurs et témoins de violences domestiques. Ils peuvent composer ce numéro de téléphone 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin d'être écoutés et, si nécessaire, orientés vers des services spécialisés dans le domaine des violences domestiques. L'anonymat leur est garanti.

Pour diffuser la ligne téléphonique «**violences domestiques 0840 110 110**» auprès des personnes prises dans des situations de violences domestiques, vous pouvez télécharger, imprimer, puis placarder dans vos cabinets des affichettes que vous trouverez, avec d'autres informations sur le site: <http://www.ge.ch/violences-domestiques> .

Autres coordonnées du Délégué aux violences domestiques (DSPE):

Boulevard Helvétique 27 – 1207 Genève
Tél: 022 546 89 82 – Fax: 022 546 89 85
david.bourgoz@etat.ge.ch

Que penser? La santé, vilain canard ou blanche colombe? La perspective n'est décidément pas la même suivant le bout de la lorgnette par lequel on regarde. Et que l'on souffle le chaud ou le froid, les positions sont rarement désintéressées, ne l'oubliez pas. Alors gardons l'essentiel: la passion pour le travail bien fait au service de nos patients.

Je vous souhaite un bon départ en 2010, avec un supplément de persévérance et de ténacité. Nous en aurons besoin.

Pierre-Alain Schneider

¹ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=37833333>

L'Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

Depuis plus de 60 ans, sans distinction de religions, de nationalité et de revenus, l'OPCCF offre un lieu pour faire face à une situation douloureuse, pour faire des choix et / ou pour retrouver un sens à sa vie familiale, conjugale ou personnelle. Une équipe de professionnels dûment formés propose ainsi:

- des consultations conjugales ou familiales ;
- de la médiation familiale dans les situations de divorce ou de séparation ;
- des groupes de parole pour les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés.

Sur ces trois aspects, l'OPCCF tient des dépliants à votre disposition et celle de vos patients. Pour les obtenir, voici ses coordonnées :

Office protestant de consultations conjugales et familiales

Rue de la Madeleine 10 – 1204 Genève
Tél: 022 311 82 11 – Fax: 022 312 29 79

Courriel: info@opccf.ch

Site: www.opccf.ch

Enquête e-toile

Dans le cadre du projet pilote e-toile, nous avons réalisé dans la première semaine de novembre une enquête électronique à laquelle vous avez été nombreux à prendre part: des 1576 médecins sollicités, 598 (38%) nous ont en effet répondu.

Une minorité de médecins (2,5%) n'ont pas d'ordinateur au cabinet et n'envisagent pas de s'équiper. Mais ils ont lu notre courriel et y ont répondu. Hormis les médecins retraités ou qui ont une activité hospitalière, il s'agit principalement de psychiatres. Ceux qui ne sont pas branchés n'ont pas été atteints par cette enquête et n'ont pas pu donner leur avis. Il faut évidemment en tenir compte dans l'interprétation de ces résultats.

L'usage professionnel de l'ordinateur au cabinet concerne principalement le courriel (94%), le traitement de texte (94%), la facturation (87%), la consultation d'informations professionnelles par Internet (86%). La gestion d'agenda (40%) et la gestion des documents constituant le dossier (36%) sont utilisés plus souvent qu'on ne pouvait l'attendre. Vous avez mentionné de nombreux autres usages qui démontrent que vous êtes de plus en plus nombreux à adopter de nouveaux outils informatisés.

A la question «êtes-vous intéressé à participer au projet-pilote e-toile?», 36% répondent OUI sans hésiter bien que nous ne sachions pas encore quelles fonctions seront concrètement mises en œuvre dans ce projet. Il est donc compréhensible que 32% ne se prononcent pas. Les 32% restant ont un avis négatif. Il est intéressant de constater que les OUI sont presque aussi nombreux chez les médecins installés depuis plus de 10 ans (35%) que chez les plus jeunes!

En tête des fonctions que vous attendez d'un réseau informatique médical, on relève l'accès aux lettres de

sortie et autres documents émis par les hôpitaux (93%), l'accès aux résultats de laboratoire (84%), aux rapports et images de radiologie (80%) et aux rapports établis par d'autres médecins (80%). Le courriel sécurisé avec d'autres médecins est aussi fortement souhaité (72%) et l'aide à la prescription médicamenteuse recueille 69% des avis. La transmission électronique de l'ordonnance au pharmacien (46%) et la communication avec les infirmières de soins à domicile et autres soignants (46%) sont moins souvent mentionnés, mais c'est parce que ceci ne vous concerne pas tous, comme la prise de rendez-vous auprès de consultants ou d'instituts de radiologie (37%). La prise de rendez-vous par les patients arrive, très logiquement, en dernière position (19%) parmi les propositions de réponse qui vous étaient faites. En outre, vous avez été plusieurs à relever l'importance d'Internet pour la formation continue.

Vos réticences sont bien celles que nous connaissons. Plus de la moitié des réponses font état de craintes concernant la confidentialité de données et le secret médical, le risque de donner plus de pouvoir aux autorités et surtout aux assureurs-maladie, et l'augmentation de la charge de travail en raison de l'inefficacité du système. Les coûts supplémentaires à charge du médecin et l'intrusion dans la relation avec le patient sont relevés 4 fois sur 10 tandis que les soucis de fiabilité ou de difficulté de s'adapter à de nouveaux outils de travail passent au second plan.

Permettez-moi de remercier ici tous ceux qui ont collaboré à cette enquête dont les résultats seront très utiles dans le cadre du projet e-toile. Le rapport détaillé est disponible sur notre site www.amge.ch dans la partie privée réservée aux membres.

Pierre-Alain Schneider

Distributeur automatique de gel hydro-alcoolique. Dosage précis et juste.

Pour votre salle d'attente, salle d'examen, WC et salle d'eau...

Le distributeur : 75.- CHF
La recharge de 750 ml : 19,15 CHF



CaduMed
Par un médecin
Pour les médecins

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info@cadumed.ch

«Veille sanitaire amiante»

En 2007 deux cas de maladies liées à l'amiante, un mésothéliome pleural et un cas de plaques pleurales, ont été découverts parmi le personnel enseignant et administratif du Cycle d'orientation du Foron. L'enquête médico-toxicologique menée conjointement par le service de santé du personnel de l'Etat et le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) a révélé que les deux patients ont été contaminés du fait de leur présence dans les locaux et de leur exposition à l'amiante pendant des travaux d'entretien des bâtiments. Ces conclusions ont donc mis en évidence le risque lié à une exposition passive à l'amiante.

A la suite de ces événements le Conseil d'Etat a décidé d'instaurer un dispositif de veille sanitaire (arrêté du 23 avril 2008), dont le but principal est la surveillance des maladies liées à l'amiante et les différentes sources d'exposition, professionnelles et non professionnelles. La responsabilité stratégique du projet a été confiée conjointement à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et à la Direction générale de la santé (DGS). Le Registre genevois des tumeurs (RGT) a été chargé de la direction opérationnelle et de la conduite du projet.

La mise en place d'une veille sanitaire amiante reflète donc la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de faire la lumière sur un problème de santé publique important et encore peu documenté. D'un point de vue scientifique, ce dispositif permettra d'améliorer nos connaissances par une analyse systématique et approfondie de l'anamnèse professionnelle et surtout environnementale des malades de l'amiante dans notre canton. Par ailleurs l'inclusion des plaques pleurales est une approche novatrice qui vise à améliorer la sensibilité d'une surveillance seulement basée sur les diagnostics de mésothéliomes rapportés au registre des tumeurs. La Commission d'éthique pour la recherche clinique en ambulatoire de l'AMG a donné son aval au protocole de veille sanitaire qui garantit tant le libre choix de participer que la confidentialité des données personnelles.

Le principe de la veille sanitaire consiste à identifier tous les patients qui présentent un mésothéliome ou des plaques pleurales dans le secteur hospitalier comme extrahospitalier, afin d'effectuer auprès de chacun d'eux – avec leur consentement – une anamnèse professionnelle et environnementale complète. Ni les antécédents médicaux ni les traitements reçus ou prévus pour la maladie liée à l'amiante ne feront l'objet d'aucune investigation particulière.

Le volet « mésothéliome » suit le protocole habituel de notification des cancers dans notre canton. Le volet « plaques pleurales », après discussions avec les représentants des pneumologues et des radiologues genevois, prévoit un système d'annonce et de confirmation des cas (deuxième

lecture) à partir d'examens radiologiques suspects.

Dans les deux cas, le médecin traitant sera sollicité pour demander l'accord de son patient.

Les cas de mésothéliomes et ceux suspects de plaques pleurales peuvent aussi être annoncés directement au responsable opérationnel de la veille sanitaire :

Massimo Usel
Registre genevois des tumeurs
Bd de la Cluse 55
1205 Genève
e-mail massimo.usel@unige.ch

Philippe Sudre,
médecin cantonal délégué, DGS
Elisabeth Conne-Perréard,
médecin inspectrice du travail OCIRT



**CLINIQUE
BELMONT**
TRAITEMENT DES ADDICTIONS
ET DES TROUBLES ALIMENTAIRES

alcools | dépressions
médicaments | dépendances comportementales
drogues | troubles alimentaires

**Thérapie cognito-comportementale
(groupale et individuelle)**
Unité hospitalière Programme de jour

**Couverture LAMAL de base
reconnue et remboursée**

Médecin répondant: Dr. Ramiro Valdez
Dr. Alain Perroud
Directrice: Mme S. Nicole

26, route de Chêne - 1207 Genève
Tél. 022 735 76 11 - Fax 022 735 10 55
snicole@cliniquebelmont.ch - www.cliniquebelmont.ch

Nouveau médecin cantonal

Lors de sa séance du 23 novembre 2009, le Conseil d'Etat a nommé M. Jacques-André Romand à la fonction de médecin cantonal à 100 % à la direction générale de la santé (département de l'économie et de la santé). Il prendra ses fonctions le 1er février 2010.

M. Romand est né en 1955. Titulaire d'un doctorat en médecine obtenu en 1985 à l'Université de Genève, il est également spécialiste FMH en anesthésiologie (1989) et en médecine intensive (1991). Il a notamment travaillé à l'Université de Pennsylvanie (USA). Privat-docent à la faculté de médecine de l'Université de Genève de 1997 à 2000, le Dr Romand y est chargé de cours depuis 2000. Le futur médecin cantonal, qui jouit d'un grand réseau franco-valdo-genevois, est actuellement médecin-adjoint au chef de service agrégé au service des soins intensifs de l'Hôpital cantonal universitaire.



AROMED
ASSOCIATION ROMANDE DE MEDECINS

« **Construire le présent pour garantir le futur... »**
telle est la devise de votre caisse de prévoyance qui
s'engage à vos côtés avec l'appui des meilleurs experts.

**Fondation de prévoyance
professionnelle en faveur de Aromed**
Case postale 1166 - 1260 Nyon 1
www.aromed.ch
Tél : 022/365.66.67 – Fax : 022/361.50.25

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENEVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

SINE QUA NON

Bulletin trimestriel de la Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents du
Bureau Central d'Aide Sociale

Le travail, ce n'est pas forcément la santé...

La maladie professionnelle

Sur le plan médical, une maladie est une maladie. Mais, au regard de la sécurité sociale, il y a une grande différence s'il s'agit d'une maladie ou d'une maladie professionnelle. Dans le premier cas, c'est la caisse-maladie qui prend en charge les soins médicaux pharmaceutiques sous déduction de la participation aux frais et, si l'on est incapable de travailler, le droit au salaire varie selon que l'on est ou pas au bénéfice d'un contrat perte de gain (1). Dans le second cas, c'est l'assurance accidents qui couvre le sinistre avec toutes les prestations offertes par ce régime d'assurance (2). Mais, encore faut-il que l'atteinte à la santé soit qualifiée de maladie professionnelle.

1. Le caractère de maladie professionnelle

a. La définition du risque assuré selon l'art. 9 al 1 de la Loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA)

A teneur de cette disposition, « sont réputées maladies professionnelles, les maladies dues exclusivement ou de manière prépondérante, dans l'exercice de l'activité professionnelle, à des substances nocives ou à certains travaux ». On trouve la liste de ces substances (liste no 1), ainsi que celle de ces travaux et des affections qu'ils provoquent (liste no 2) à l'annexe 1 de l'ordonnance d'application de la LAA. A titre d'exemples, on peut citer l'amiante et les lésions importantes de l'ouïe dues aux travaux exposant au bruit. A noter que ces listes sont exhaustives.

L'exigence d'une relation prépondérante ou exclusive entre la maladie contractée au travail et les substances ou travaux énumérés sur les listes est ainsi l'élément clef qui sert à distinguer une maladie d'une maladie

professionnelle. Selon la jurisprudence, l'exigence d'une relation prépondérante est réalisée lorsque la maladie est due pour plus de 50% à l'action d'une substance nocive mentionnée dans la première liste ou aux travaux indiqués dans la seconde (3).

La tuberculose par exemple fait partie des maladies infectieuses figurant sur la liste no 2. Elle est considérée comme maladie professionnelle à la condition qu'elle ait été contractée lors de travaux dans les hôpitaux, les laboratoires, les institutions de recherche et établissements analogues et pour autant qu'on puisse l'imputer à raison de 50% au moins à l'activité professionnelle (4).

b. La définition du risque assuré selon l'art. 9 al 2 de la Loi fédérale sur l'assurance accidents, clause dite générale.

Afin de combler d'éventuelles lacunes qui subsisteraient dans les listes établies en vertu de l'art. 9 al 1 LAA, l'art. 9 al 2 LAA fait état d'une clause générale qui stipule que

« sont aussi réputées maladies professionnelles, les autres maladies dont il est prouvé qu'elles ont été causées exclusivement ou de manière nettement prépondérante par l'exercice de l'activité professionnelle ». Ici, l'exigence d'une relation exclusive ou nettement prépondérante est réalisée lorsque la maladie professionnelle résulte à 75% au moins de l'activité professionnelle. En d'autres termes, il faut que les cas d'atteinte pour un groupe professionnel déterminé soient quatre fois plus nombreux que ceux enregistrés dans la population en général.

Ainsi, l'existence d'une maladie professionnelle chez un musicien sur instruments à cordes atteint d'une épicondylite a été niée au motif que l'épicondylite est une affection répandue dans la population et qui n'apparaît pas, dans les études menées à ce jour, comme une maladie caractéristique de la profession de musicien sur instruments à cordes (5).

Vous l'aurez compris : l'indemnisation d'une maladie professionnelle est, sous l'angle des assurances sociales, plus généreuse qu'en cas de maladie. C'est la raison pour laquelle la définition du risque assuré est des plus restrictives, bien que cette rigidité soit tempérée par la clause générale qui permet de tenir compte de l'évolution des technologies et l'apparition de produits nouveaux. En cas de doute, parlez-en déjà à votre médecin.

2. La prise en charge d'un cas de maladie professionnelle avérée

Si le caractère de maladie professionnelle est reconnu, cette dernière est, sauf disposition contraire, « assimilée à un accident professionnel dès le jour où elle s'est déclarée. Elle est réputée déclarée dès que la personne atteinte doit se soumettre pour la première fois à un traitement médical ou est incapable de travailler » (6). L'assuré a alors droit aux prestations de l'assurance accidents.

Il se peut que les effets nocifs d'une substance ou d'un travail donné ne se manifestent que des années après l'exposition au risque et que la personne atteinte ne soit plus assurée lors de la survenance de l'affection. Dans ce cas, il convient d'avoir été assuré durant la période incriminée et de s'adresser à l'assureur accidents compétent à l'époque.

Jacqueline Deck
Juriste de notre Permanence juridique
sur l'assurance-maladie et accidents

- (1) cf Sine Qua Non no 4/novembre 2001 et Sine Qua Non no 5/avril 2002
- (2) Remboursement des frais médicaux, indemnités journalières à hauteur de 80% du salaire en cas d'incapacité de travail, le cas échéant versement d'un capital pour atteinte à l'intégrité corporelle et/ou octroi d'une rente d'invalidité et, en cas de décès de l'assuré, de rentes de survivants.
- (3) RAMA 3/1997 p. 176
- (4) Ibidem
- (5) RAMA 1/1999 p. 106
- (6) Art. 9 al 3 LAA

Reproduction autorisée avec mention de la source

Bureau Central d'Aide Sociale, place de la Taconnerie 3, CP 3125, 1211 Genève 3

Permanence juridique sur l'assurance-maladie et accidents :

réception sans rendez-vous le mardi de 11h. à 18h.

permanence téléphonique le vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

La médecine ancienne - du corps aux étoiles

Du 30 octobre 2010 au 30 janvier 2011 à la Fondation Martin Bodmer

Une grande exposition sur l'histoire de la médecine se tiendra dans moins d'un an à la Fondation Martin Bodmer. De l'Antiquité au XVII^e siècle, son parcours s'articulera dans une perspective historique et scientifique qui souligne la conjonction du vécu de la maladie et de l'univers de l'Homme, dans l'esprit de la Bodmeriana. Sur deux cent quarante œuvres – papyrus, rouleau-parchemin, manuscrits, incunables, objets d'art, quarante n'ont jamais été présentées au public. Cet événement sera l'occasion de faire valoir les racines de notre art.

Après les antiques Egypte et Mésopotamie, l'exposition précise les origines grecques de la médecine et les vecteurs de transmission du savoir. A travers des manuscrits du VIII^e au X^e siècle, elle suggère une voie autonome dans la perpétuation de la culture médicale monastique. L'herbier médiéval issu de Dioscoride et les traités sur la thériaque réaffirment l'attachement à la nature. Partant de l'anatomie, la main, magnifiée par un texte philosophique de Galien, devient un symbole d'harmonie et de savoir. Au Moyen Age, l'imaginaire antique et l'érudition des savants font coexister Hippocrate avec l'astronomie («l'Homme zodiacal», l'astrolabe) et l'alchimie.

L'essor de la médecine est plurifactoriel, influencé par le renouveau humaniste des XI^e et XII^e siècles comme par Hildegard von Bingen. Parallèlement à la science des proportions, l'anatomie réinventée devient quête et expression de beauté. Suivent la généralisation de manuscrits médicaux, le développement de la chirurgie, celui de l'enseignement clinique et les apports scientifiques du XIV^e au XVII^e siècle: John Arderne, Fracastor, Paracelse, Paré, Harvey, Descartes, Rabelais, Pascal, Malpighi, Bonnet. Relevons l'impact d'Ibn an-Nafis sur l'Ecole de Padoue, descripteur de la petite circulation du sang 350 ans avant Harvey (1628).

Cette exposition s'avère un challenge pour tous les contributeurs/acteurs: la Fondation Martin Bodmer dont il s'agit de la plus grande exposition, le caractère unique du projet, les quarante institutions suisses et internationales qui accordent des prêts exceptionnels, le Conseil de la Fondation Louis-Jeantet qui soutient un projet scientifique différent, les nombreux mécènes et sponsors qui nous ont témoigné leur confiance, la portée du catalogue avec 300 notices rédigées par 90 spécialistes internationaux, et les Presses Universitaires de France qui en seront l'éditeur et le diffuseur.

Des ombres planent liées à la défection des pharmas suisses qui ne nous accordent aucun soutien (Merck Serono excepté). Si le projet est couvert dans ses grandes lignes par le mécénat et le sponsoring, nous devons d'anticiper face aux coûts d'assurances et de transport. Une marge de sécurité doit pouvoir garantir la cohérence de l'exposition en respectant la totalité des emprunts d'œuvres. A défaut, une réduction de leur nombre compromettrait le concept, la portée du catalogue et la tenue du colloque du moment que certaines n'y figureraient plus. Cette marge nécessaire est évaluée à 126 000 CHF.

Rappelons que les expositions organisées à la Fondation Bodmer sont autofinancées : elles ne bénéficient d'aucune aide organisée ou systématique. Or nous avons exploré le champ romand des sponsors et mécènes, et les entreprises comme les institutions ont défini leur budget 2010.

Un appel est adressé aux membres de l'AMG afin que, sensibles à l'histoire et aux racines de leur art, ils puissent exprimer eux aussi leur soutien à ce grand projet, dans la mesure de leur possibilité. Un versement de 250 à 500, voire 1000 CHF ou plus, par un grand nombre de médecins, nous rapprocherait de notre but; leur nom figurera dans le catalogue. Le soussigné reste à disposition pour tout renseignement et contact en vue de cet indispensable soutien: dandiran@bluewin.ch.

Dr Gérald d'Andiran
Commissaire, directeur du catalogue
Pneumologue FMH

Voici le numéro de compte de l'exposition:

Fondation Martin Bodmer
(mentionnez: expo histoire médecine)
Route du Guignard 19-21 – 1223 Cologny
CCP 12-13485-6
IBAN: CH53 0900 0000 1201 3485 6

Tout don fera l'objet d'une attestation destinée à l'administration fiscale permettant une diminution d'impôts tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.



Illustration:

Petrus de Ebulo

De Balneis Puteolanis (Des bains de Pouzzoles)

XIV^e siècle (vers 1350-1370), Parchemin · 39 ff. · 29.4 x 20.7 cm, Cod. Bodmer 135

«De Balneis Puteolanis», poème didactique attribué au médecin-poète de Salerne Pietro da Eboli, présente les qualités curatives d'une trentaine de sources des bains de Baïes et de Pouzzoles. Ce texte, qui connaîtra une grande postérité aussi bien en latin que dans ses traductions italiennes et françaises, conserve ainsi le souvenir des thermes détruits par un tremblement de terre en 1538. Le CB 135, illustré de 39 peintures à pleine page, a sans doute été copié dans la première moitié du XIV^e siècle dans l'entourage de René d'Anjou.

© Fondation Martin Bodmer, Cologny (Genève)

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Fatma ALWAN
Rue de Genève 20, 1225 Chêne-Bourg
Née en 1956, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1984 (Roumanie), reconnu en 2008
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 2008

Après avoir suivi ses études en Roumanie et obtenu son diplôme de médecin en 1984, elle est en Suisse depuis 1987. Elle a suivi sa formation aux HUG, puis au CHUV. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie en ville de Genève au Centre Médical de Chêne depuis octobre 2008.

Dr Charly CUNGI
Clinique Belmont
Route de Chêne 26, 1207 Genève
Né en 1952, nationalité française
Diplôme de médecin, 1984 (France), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, 1985 (France), reconnu en 2009

Psychiatre et psychothérapeute reconnu dans le domaine des thérapies comportementales et cognitives, il a fait ses études à Lyon. Ancien interne des hôpitaux spécialisés, il exerce à la Clinique de Belmont à Genève. Il est chargé de cours à l'Université.

Dr Maria Montserrat DURAN
Groupe Médical d'Onex
Route de Loëx 3. 1213 Onex
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 2001
Titre de spécialiste en pédiatrie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2001, elle a entamé sa formation de pédiatrie à l'Hôpital des enfants à Genève et à l'Hôpital de la Tour. Elle a approfondi ses connaissances en pédiatrie générale par une formation en médecine des adolescents, d'une part par un diplôme interuniversitaire en médecine et santé de l'adolescent à Paris, d'autre part par trois années passées à la consultation des adolescents en pédiatrie auprès du Dr Cafilisch. Elle s'est installée à Onex cet automne.

Dr Greta GANS REBMAN
Permanence de Cornavin
Rue du Jura 1-3, 1201 Genève
Née en 1964, nationalités suisse et brésilienne
Diplôme de médecin, 1989 (Brésil), reconnu en 2000
Attestation de formation complémentaire en homéopathie (SSMH), 2007

Elle a suivi ses études de médecine au Brésil ainsi qu'une spécialisation en homéopathie. Par la suite, elle a travaillé 5 ans dans son propre cabinet. Ensuite, elle est partie pour l'Allemagne où

elle a travaillé en intra-hospitalier (Hôpital des maladies aiguës et médecine générale), avec une nouvelle spécialisation en homéopathie. Etablie à Genève depuis 1997, elle a travaillé un an et demi en intra-hospitalier en psycho-gériatrie et six mois en gériatrie (Polyger). Depuis, elle travaille comme médecin homéopathe à la Permanence de Cornavin.

Dr Perrine GRANGER
Unilabs Cytopath
Avenue Cardinal Mermillod 36, 1227 Carouge
Née en 1972, nationalité française
Diplôme de médecin, 2000 (France), reconnu en 2007
Titre de spécialiste en pathologie, 2000 (France), reconnu en 2007

Après avoir accompli ses études de médecine à l'Université de Dijon, puis effectué sa formation postgraduée en anatomie et cytologie pathologiques, en particulier au Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Nantes, elle a complété sa formation au CHU de Tours. Elle poursuit à Nancy au Centre régional de lutte contre le cancer (pathologie mammaire, gynécologique et ORL) et obtient un master de pharmacologie en faisant de la recherche appliquée dans le domaine de la cancérologie. En août 2007, elle rejoint l'équipe du laboratoire Unilabs Cytopath à Carouge comme médecin associé. Elle a repris la direction du laboratoire Cytopath suite au départ à la retraite du Dr Eliane Jacot-DesCombes Mikenberg au 1^{er} novembre 2009.

Dr Endre HUNYADI-BUZAS
Rue Carteret 6, 1202 Genève
Né en 1936, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1961
Titre de spécialiste en médecine générale, 2003

Né à Budapest en 1936. Etudes primaires et secondaires et deux ans de propédeutique dans cette ville. Dès 1957 suite des études à Genève, diplôme fédéral en 1961. Stages de formation au Sanatorium Genevois, à la Clinique thérapeutique et à la Clinique de pédiatrie. Depuis 1967 exerce la médecine générale à Bienne jusqu'en 2008. Profil psychosomatique, hypnose. Désire travailler à Genève à 30%

Dr Véronique LEUENBERGER
HUG / Service de médecine de premiers recours
Née en 1972, nationalités suisse et française
Diplôme de médecin, 1996 (France), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en médecine interne, 2009

Après avoir suivie ses études à Rouen (France) et obtenu son diplôme de médecin en 1996, elle est venue à Genève où elle a effectué sa formation postgrade. Elle a suivi la plus grande partie de sa formation aux HUG et a obtenu le titre postgrade de médecine en 2007. Elle souhaite s'installer dès que possible à Genève.

Candidatures (suite)

Dr Nicola MARANGON
Avenue de Champel 42, 1206 Genève
Né en 1971, nationalités suisse et italienne
Diplôme de médecin, 1996
Titre de spécialiste en néphrologie, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1996, il débute une formation d'interniste aux HUG dans le service de médecine interne du professeur Junod en tant que médecin interne, puis chef de clinique. Il a accompli ensuite sa formation de néphrologue dans le service de néphrologie du professeur Leski, puis du professeur Martin où il occupe actuellement le poste de chef de clinique. Il a aussi travaillé au Karolinska Institutet de Stockholm sur la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Dès le 1er février 2010, il s'installe en pratique privée en tant que responsable médical du centre de dialyse de MV SANTE Clinique Champel et continuera par ailleurs à collaborer avec le service de néphrologie des HUG.

Dr Mahbiz NOBAHAR CORKE
HUG / Service Oncologie
Née en 1967, nationalité iranienne
Diplôme de médecin, 1993 (Iran), reconnu en 2009
Titre de spécialiste en oncologie, 2009

Après avoir suivi ses études en Iran et obtenu son diplôme de médecin en 1993, elle a terminé sa formation en médecine

interne en 1996. Elle est ensuite partie en France pour commencer sa formation en oncologie médicale à Lyon. Elle a poursuivi cette formation en Suisse, d'abord à Sion (ICHV), puis à Genève (HUG). Actuellement spécialiste en oncologie médicale, elle s'installera à la Clinique de Carouge à partir de janvier 2010.

Dr Alexandre RADU
HUG / Service ORL
Né en 1967, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1994
Titre de spécialiste oto-rhino-laryngologie, spéc chirurgie cervico-faciale, 2008

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1994, il a travaillé pendant 2 ans dans les services de neurochirurgie et de chirurgie cardio-vasculaire au CHUV à Lausanne. Il est ensuite parti une année aux Etats-Unis à Boston où il a effectué de la recherche en phoniatry. De retour en Suisse, il a suivi une formation d'ORL et de chirurgie cervico-faciale précédée d'une recherche clinique sur le traitement photodynamique des cancers précoces et sur la mucosectomie œsophagienne dans le service du professeur Monnier au CHUV à Lausanne. Actuellement, il travaille en ORL aux HUG depuis octobre 2008 comme chef de clinique et va s'installer en ville de Genève en octobre 2010.

PHARMACIE
DE LA
TOUR

Grand-Saconnex
www.automedication.ch

• location matériel médical

• livraison gratuite

Commandes
022 798 10 90

Fax 022 798 12 36
tour.ge@ovan.ch

medimage
imagerie
médicale



Docteurs :

- Alex Troxler
- Barbara Stryjenski
- Monica Deac
- S. Besse Selgman

- CT 64 barrettes • IRM 1.5 Tesla
- Radiologie conventionnelle et dentaire numérisée
- Échographie • Mammographie digitalisée
- Imagerie cardiovasculaire non invasive
- Ostéodensitométrie • Archivage numérique

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

1 route de Florissant 1206 GENEVE • Tél : +41 (0)22 347 25 47
• Fax : +41 (0)22 789 20 70 • Email : info@medimagesa.ch
• www.medimagesa.ch

Candidatures (suite)

Dr John Henri ROBERT
HUG / Service de chirurgie thoracique
Né en 1948, nationalité suisse
Diplôme de médecin, 1977
Titre de spécialiste en chirurgie, 1989, spéc. chirurgies viscérale et thoracique 2004

Etudes médicales à Genève et diplôme de médecin en 1977. Il effectue des stages à Bruxelles et New York de 1985 à 1987 en chirurgie viscérale. Il s'oriente ensuite en chirurgie thoracique et endocrinienne dès 1992 avec des stages à Londres, Newcastle et Paris en 1993 et 1994. Chef du Service de chirurgie thoracique des Hôpitaux universitaires de Genève depuis octobre 2005.

Dr Vasileios VARELTZIS
Centre médical de Cressy
Route de Loëx 99
1232 Confignon
Né en 1962, nationalités grecque et américaine
Diplôme de médecin, 1986 (USA), reconnu en 2009
Titre de spécialiste de médecin praticien, 2009

Après avoir suivi ses études aux USA et obtenu son diplôme de médecin à l'Université d'Indiana en 1986, il a accompli sa formation en médecine de famille à l'Université McGill à Montréal et en médecine préventive à *John Hopkins University* à Baltimore, USA. Il a été médecin responsable des activités cliniques en HIV/SIDA et Addictologie au *Wibman Walker Clinic* à Washington, DC pendant 3 ans avant de commencer à travailler pour l'OMS à Genève dans le domaine de la santé publique internationale (en tuberculose et HIV/SIDA). Entre-temps, il a continué son activité clinique en tant que médecin consultant en HIV dans le service du professeur Hirschel aux HUG avant de retourner aux Etats-Unis pour travailler 5 ans en tant que médecin de famille. Début 2001, l'OMS l'a chargé de gérer une équipe qui a développé les guides de traitement pour faciliter l'accès aux trithérapies pour les pays en voie de développement. De 2005 à 2008 il a complété sa formation en tant que chef de clinique au service de polyclinique de médecine du professeur Stalder et au Service de médecine de premier recours du professeur Gaspoz, travaillant surtout en tabacologie et addictologie. Depuis, il continue d'approfondir ces connaissances au Service de psychiatrie adulte des HUG tout en ayant un projet de commencer son activité indépendante à temps partiel au Centre médical de Cressy en début 2010.

Changements d'adresse

Le Dr Esther VONLANTHEN,
FMH en médecine interne, ne consulte plus à la route de Chancy 28, mais à la route du Pont-Butin 70, 1213 Petit-Lancy
Téléphone inchangé : 022 793 60 56 – Fax 022 793 60 57

Le Dr Harald ZOTTER,
FMH en médecine physique et réadaptation, ne consulte plus au Cressy-GMO, mais à la rue des Lattes 57, 1217 Meyrin
Téléphone : 022 782 34 00

Dès le 1^{er} janvier 2010

Le Dr Antoinette AL AMINE,
FMH en médecine interne, ne consulte plus à la rue de Lausanne 80, mais au Groupe médical Lausanne-Prieuré, rue de Lausanne 54, 1202 Genève
Téléphone 022 715 08 50 – Fax 022 715 08 58

Le Dr Manuela ETTER,
FMH en psychiatrie et psychothérapie, ne consulte plus à la rue Maunoir 26, mais à la rue Emile-Yung 4, 1205 Genève
Téléphone : 022 347 11 41 – Fax 022 347 11 41

Ouvertures de cabinets

Dr Vitomir VUCETIC

FMH en psychiatrie et psychothérapie
Rue du Mont-Blanc 22
1201 Genève
Tél. 022 776 61 00 – Fax 022 776 61 06

Dr Eliana GOZA

FMH en psychiatrie et psychothérapie
Rue du Rhône 69
1207 Genève
Tél. 022 735 51 10 – Fax 022 735 51 10

A partir du 1^{er} janvier 2010

Dr Thierry Di CLEMENTE

FMH en psychiatrie et psychothérapie
Avenue du Mail 5
1205 Genève
Tél. 078 867 87 54

Dr Johanna SOMMER-BÜHLER

FMH en médecine interne
Chemin des Rayes 33
1222 Vérenaz
Tél. 022 752 65 44 – Fax 022 752 44 28

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 5. al. 5):

Docteurs Françoise BOEHLEN, Emiliana COLUTTA, Marianne MEYER HARBARTH et Marc RIGHINI, dès le 15 décembre 2009.

Membres honoraires (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteur Claude WITZ, dès le 1^{er} janvier 2010.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Christiane COURTEHEUSE, Werner ITEN et Horace MICHELI, dès le 1^{er} janvier 2010.

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteur Francine MASSARENTI, dès le 1^{er} janvier 2010.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Dr Deborah CASTAGNOLI, au 31 décembre 2009, et Dr Olivier ACHARD, au 30 juin 2010.

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Dr François INDERMÜHLE, survenu le 28 novembre 2009.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» de notre site www.amge.ch

Cherche assistante médicale à 80%

Cabinet de dermatologie cherche pour entrée immédiate ou à convenir assistante médicale à 80% (congé jeudi). Prise de rendez-vous, rédaction de rapports, facturation (Psimed), assistance opératoire, contrôles post-opératoires, prises de sang et possibilités de soins esthétiques (peelings).

Contacteur: par téléphone: 078 666 84 27
par email: campanelli.alexandre@gmail.com

Remise d'un cabinet de pédopsychiatrie au centre ville

Pour cause de maladie, on cherche un pédopsychiatre FMH pour reprendre un cabinet au centre ville (proche de la gare Cornavin). Possibilité de transfert du droit de pratique.

Contacteur le soir: par téléphone: 079 706 62 80
par email: amaret73@yahoo.com

Cabinet à partager

Rive droite : suite au départ de mon confrère, je recherche un / une collègue spécialiste pour partager 140 mètres carrés. Loyer 1500.- + charges.

Contacteur: par email : karinferriere@hotmail.com

Recherche d'un médecin généraliste ou interniste

Nous cherchons un médecin généraliste ou spécialiste en médecine interne à plein temps.

Entrée immédiate ou à convenir.

Contacteur Laurence Vogt / Micheline Feilhauer:
par téléphone: 022 329 56 56
par email: vogt@permanencerondpoint.ch

Locaux médicaux à louer

A louer dès le 1er janvier 2010, appartement de 3 pièces (70 m²) à côté d'un cabinet de pédiatrie dans le quartier de la Servette, idéal pour médical ou paramédical.

900 CHF par mois + charges.

Contacteur:
par téléphone: 078 661 78 79
par email: cedric.jacquier@gmail.com

Recherche local

Art-thérapeute reconnue (avec master en psychologie, Uni de Genève, comme formation de base), expérience de plus de 10 années en psychiatrie, spécialisée dans les maladies de la dépendance et les troubles alimentaires, cherche local dans cabinet médical. Echanges interdisciplinaires seraient un plus.

Contacteur Chloé Fehlmann Wittner:
par téléphone: 022 328 51 24
par email: chloefehlmann@yahoo.fr

Cherche médecin à temps partiel

Cherche médecin à temps partiel, entre autres le mercredi, pour petits remplacements en médecine générale.

Numéro de concordat non obligatoire.

Contacteur: par courrier CMMA, ICC, 1215 Genève aéroport 15;
par téléphone: 022 545 0 500

Cherche locaux à partager

Médecin interniste FMH, avec droit de pratique, recherche, en vue d'une installation, à partager des locaux dans un cabinet de groupe ou un centre médical. Autres propositions bienvenues.

Contacteur par email: newjobmed@bluewin.ch

Partage de locaux

Médecin généraliste FMH souhaite partager ses locaux avec un médecin ou autre professionnel de la santé ayant droit de pratique.

Centre ville – Rive gauche

Contacteur: par téléphone : 079 239 66 15 (de 10 h à 11 h 30 de préférence)

Surface à louer

A louer, dans un cabinet de physio / ostéo à Châtelaine, une surface commerciale de deux pièces + salle d'attente commune.

Contacteur Paul Baertschi:
par téléphone: 022 797 17 86
par email: pchj@sunrise.ch

A louer cabinet médical

Région Champel / Tranchées

A partager: entrée, salle d'attente, commodités. Secrétariat indépendant, locaux en TBE, et câblés (tel / internet) Surface négociable, max 130 m², (à 320 CHF le m² par an)

Contacteur Mme Jocelyne Gros:
par téléphone: 022 704 32 34, le matin de 8 h 30 à 11 h 30.

GFP
GFP mediconsul Romandie S.à.r.l.

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :
 Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
 Ouverture d'un cabinet médical
 Remise et reprise d'un cabinet médical
 Planification financière
 Organisation de séminaire

Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

A vos agendas!

Mardi 12 janvier 2010

Formation continue 2009 – 2010 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

Organisation et renseignements:

Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des enfants, HUG, Genève, tél. 022 372 45 31

Hydronéphrose chez l'enfant: nouvelles recommandations – H. Chehade
Mardi 12 janvier de 8 h à 9 h – Auditoire 2 Auguste-Tissot – BH 08 – CHUV

Adaptation après césarienne – R. Pfister et coll.

Mardi 12 janvier de 9 h à 10 h – Nouvel auditoire de pédiatrie – 2^e étage - HUG



Samedi 16 janvier 2010 de 9 h 15 à 17 h 15

Diagnostic et prise en charge des anorgasmies clitoridiennes et vaginales féminines

Ateliers dans lesquels vous pourrez acquérir des outils diagnostiques et thérapeutiques pour investiguer et traiter ces troubles sexuels fréquemment présents chez nos patientes à tout âge.

Renseignements sur www.sexologieclinique.ch

Lieu: 7^e étage du Centre universitaire protestant, avenue du Mail 2, à Genève



Du lundi 19 au mercredi 21 avril 2010

Geneva Forum: «Towards Global Access to Health»

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et la Faculté de Médecine de l'Université de Genève organisent la troisième édition du Forum international intitulé: Geneva Forum: «Towards Global Access to Health», qui se tiendra du 19 au 21 avril 2010; nous vous invitons à consulter le site: www.genevahealthforum.org.

Un des objectifs de ce Forum est d'offrir l'opportunité aux participants des «pays du sud» d'évaluer les liens déjà existants entre nos institutions et eux-mêmes, et d'exprimer clairement leurs besoins en matière de partenariat et de formation.

Le Forum 2010 est organisé avec de nombreux partenaires internationaux et surtout en liaison avec les organisations internationales et non gouvernementales présentes à Genève.

BONNE
ANNÉE
2010

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger

Tél. 022 708 00 22

roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène

Tél. 022 702 93 41

pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest

1205 Genève

Tél. : 022 320 84 20

Fax: 022 781 35 71

www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :
4 février 2010

Délai rédactionnel :
18 janvier 2010



Pour des nuits sereines sans crampes des mollets

Simplement 1x par jour 10 mmol

Admis par
les caisses*

Magnesiocard®

BioMed

Biomed AG CH-8600 Dübendorf
Tél +41 (0)44 802 16 16
Fax +41 (0)44 802 16 00
biomed@biomed.ch
www.biomed.ch

Breve information scientifique Magnesiocard® (préparation de magnésium sans effet sur l'équilibre acido-basique). **Indications:** Carence en magnésium, troubles du rythme cardiaque, besoins accrus dans le sport de compétition et pendant la grossesse, éclampsie et pré-éclampsie, tétanie et crampes dans les mollets. **Posologie:** 10-20 mmol par jour, en 1-3 prises orales selon la forme d'administration (granulés, comprimés effervescents, comprimés). **Restrictions d'emploi:** Troubles de la fonction rénale. Eviter l'administration concomitante de tétracyclines. **Effets indésirables:** Une magnésiothérapie orale à fortes doses peut entraîner un ramollissement des selles. **Présentation:** Comprimés filmés (2.5 mmol) 50, 100; granulés (5 mmol) citron et granulés (5 mmol) orange 20*, 50, 500; comprimés effervescents (7.5 mmol) 20*, 60; granulés (10 mmol) grapefruit et granulés (10 mmol) orange 20*, 50*; ampoules i.v. (10 ml) 10; liste B. Informations détaillées dans le Compendium Suisse des Médicaments.

*Prestation obligatoire des caisses-maladie